



Siège Social : 58, chemin de la justice - 92290 CHATENAY MALABRY
☎ : 01 45 37 06 00 @ agence92@agaplgp.fr

Bureau Principal : 5, rue de Rome - 93110 ROSNY SOUS BOIS

PROFESSIONS LIBERALES

☎ : 01 48 12 67 52

@ agence93@agaplgp.fr

PROFESSIONS ARTISANS-COMMERCANTS

☎ : 01 48 54 52 87

@ cga93@oga93.fr

Bureau Paris : 36, rue de Laborde - 75008 PARIS

☎ : 01 53 42 62 10 @ info@afpl.fr

BULLETIN D'ADHESION BIC-BNC

A retourner au : 5 RUE DE ROME- IMMEUBLE JEAN MONNET - 93110 ROSNY SOUS BOIS
Merci de nous indiquer sur quel site vous désirez être rattaché(e) (entourer votre choix)
CHATENAY MALABRY / ROSNY SOUS BOIS / PARIS

Montant des cotisations : (cocher la case correspondante)

- Adhésion (310€ TTC)**
(Artisans/commerçants,
inscrits à la chambre des
métiers ou de commerce et
de l'industrie, Professions
libérales)
- Adhésion micro BNC BIC (50€ TTC)**
- Adhésion associés :**
1^{ère} cotisation à 310 euros
puis 50€ TTC par
associé

FORME JURIDIQUE : BIC BA BNC

Je soussigné (e) MME M

NOM : PRENOM :

RAISON SOCIALE : PROFESSION :

SIRET : CODE NACE :

ADRESSE PROFESSIONNELLE : N° : RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

ADRESSE DE CORRESPONDANCE (si différente) :

Tél : Fax : Email :

Date du début d'activité :

INDIVIDUEL

SOCIETE

- Entreprise individuelle
 E.I.R.L (Entreprise individuelle à responsabilité limitée)
 Impôt revenu Impôt société

FORME JURIDIQUE :

(SARL- EURL - SCP - SDF..... etc.....)

NOM du Gérant :

PRENOM :

Nbre d'associés :

NOM DE L'ANCIEN ORGANISME AGREE EN CAS DE CHANGEMENT :

DATE DE RADIATION :



Siège Social : 58, chemin de la justice - 92290 CHATENAY MALABRY

☎ : 01 45 37 06 00 @ agence92@agaplgp.fr

Bureau Principal : 5, rue de Rome - 93110 ROSNY SOUS BOIS

PROFESSIONS LIBERALES

☎ : 01 48 12 67 52

@ agence93@agaplgp.fr

PROFESSIONS ARTISANS-COMMERCANTS

☎ : 01 48 54 52 87

@ cga93@oga93.fr

Bureau Paris : 36, rue de Laborde - 75008 PARIS

☎ : 01 53 42 62 10 @ info@afpl.fr

REGIME FISCAL :

- REEL SIMPLIFIE DE PLEIN DROIT
 REEL NORMAL DE PLEIN DROIT
 DECLARATION CONTROLEE
 MICRO ENTREPRISE

- REEL SIMPLIFIE SUR OPTION
 REEL NORMAL SUR OPTION
 AUTO ENTREPRENEUR

INFORMATION SUR VOTRE REGIME DE TVA

TENUE DE LA COMPTABILITE : HORS TAXE TAXE INCLUSE NON ASSUJETTI

REGIME TVA : SIMPLIFIE (CA 12) REEL (CA3) TRIMESTRIEL MENSUEL

VOTRE EXPERT COMPTABLE

DENOMINATION DU CABINET :

NOM ET PRENOM DE L'EXPERT COMPTABLE :

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

.....

Tél : Fax : Email :

LE CABINET COMPTABLE PROCEDE A LA TELETRANSMISSION AU FORMAT EDITDFC : OUI NON

CACHET ET SIGNATURE de l'expert Comptable

SIGNATURE DE L'ADHERENT

Je certifie l'exactitude des renseignements et m'engage à respecter les obligations des adhérents de l'organisme de gestion

Fait à :

Le :

SIGNATURE

Organisme de Gestion agréé des professions indépendantes
Association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, Agrément par décision
du Ministère des Finances du 13 mars 1978 renouvelé le 13 mars 2014.
N° Agrément 2.01.930

CONDITIONS D'ADHESION

Sont membres adhérents les Industriels Commerçants, Artisans, Professions libérales ou Agriculteurs qui ont pris l'engagement de verser le montant de la cotisation fixée par le Conseil d'Administration.

La cotisation est due pour l'année entière quelle que soit la date d'adhésion ou de radiation de l'OMG et quel que soit le résultat (bénéfice ou déficit). Tout adhérent démissionnaire en cours d'année, non à jour de sa cotisation est réputé avoir démissionné rétroactivement au 1^{er} janvier de l'année.

Les cotisations des membres adhérents sont payables dans le mois de l'inscription et ensuite, chaque année avant le 31 mars.

Vous relevez d'un **régime réel d'imposition - simplifié, normal, déclaration contrôlée** - votre adhésion à l'OMG entraîne le respect des obligations suivantes :

- 1) Produire une comptabilité sincère.
- 2) Nous remettre chaque année une copie de votre bilan, de votre compte de résultat ou de votre déclaration de résultat de l'exercice (bénéfice ou déficit), vos déclarations de TVA (CA3 ou CA12) ainsi que les documents annexes demandés par l'OMG.
- 3) **Donner mandat à l'OMG pour la télétransmission EDI-TDFC de vos déclarations (sauf si ce dernier a déjà été donné à un tiers) et du compte-rendu de mission (CRM) aux services fiscaux.**
- 4) **Donner mandat à l'OMG pour communiquer avec le membre d'expertise comptable chargé des déclarations et pour lui fournir copie du CRM.**
- 5) Répondre aux demandes de renseignements de l'OMG dans le cadre de l'Examen de concordance, cohérence et vraisemblance de vos déclarations de résultats et de TVA.
- 6) Informer l'OMG des résultats de tous contrôles fiscaux.
- 7) Informer l'OMG de tout changement intervenu dans votre situation (adresse, clé du numéro Siret, démission, cessation d'activité, mouvement d'associés pour les sociétés, mise en société, changement d'expert comptable...)
- 8) Informer votre clientèle de votre appartenance à un Organisme de Gestion Agréé, conformément au décret du 27 juillet 1979 et accepter les règlements par chèque libellé à votre nom et par carte bancaire.
- 9) Autoriser l'OMG à communiquer à l'agent de l'Administration fiscale qui apporte son assistance technique au centre, les documents mentionnés au présent article.

Les obligations des adhérents sont stipulées dans les statuts de l'OMG. Ces documents sont à votre disposition pour consultation aux sièges sociaux de vos organismes.